

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **17 (1881)**

Heft 24

PDF erstellt am: **01.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

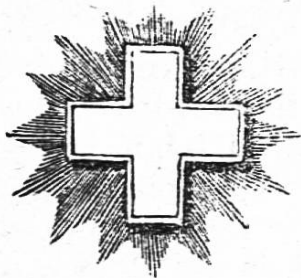
DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

NEUCHÂTEL

15 DÉCEMBRE 1881

XVII^e Année.

N^o 24.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — L'orthophonie. — Chronique neuchâteloise. — Section pédagogique Vaud-Genève. — Nécrologie suisse. — Bibliographie. — Éphémérides pédagogiques. — Chronique scolaire. — Partie pratique.

L'orthophonie.

NOTES SUR LA LANGUE FRANÇAISE.

Le *Dictionnaire de pédagogie* de M. Buisson, dans un article signé d'un M. Chervin, signale comme les principaux défauts de prononciation : 1^o la *blésité*, qui consiste à substituer une lettre à une autre, comme quand on dit *monunent* pour monument, ou quand on substitue une consonne douce à une consonne dure, la *vélité* pour la vérité; 2^o le *zézaïement*, consistant à substituer le z au j, *Zésus-Qui* pour Jésus-Christ; 3^o le *chuintement*, c'est le s mis pour le ch, comme quand on dit le *seval* pour le cheval; 4^o le *sessayement*, qui est la prononciation étrange de *slucre* pour sucre, de *chllien* pour chien, de *slléro* pour zéro. C'est sans doute de sessaiement qu'était atteint le poète Racan, qui avait le malheur de ne pouvoir prononcer son propre nom et qui disait : « Je suis *Llacan*. » 5^o Il y a la *lalla-*

tion, qui fait dire ma *file* pour ma fille; 6° le *grasseyement*, prononciation gutturale de la lettre *r*.

A ces vices de prononciation, indiqués très succinctement dans le dictionnaire cité, il faut joindre 7° le *balbutiement*, qui n'articule qu'à grand'peine et en hésitant; 8° le *bredouillement*, qui précipite et confond les syllabes; 9° le *bégaiement*, qui les exprime par saccades et en les faisant attendre plus ou moins longtemps. Par parenthèse, on dit que Moïse était bègue et se déchargea pour ce motif du souverain pontificat sur les épaules d'Aaron son frère; 10° le *nasillement*, ou prononciation nasale qui a rarement eu une plus belle occasion de se montrer avec toute sa grâce que dans ce vers fameux de Voltaire :

Non, il n'est rien que Nanine n'honore!

11° le *sifflement*, qui se fait entendre tantôt dans le corps, tantôt à la fin d'une phrase; 12° le *jotacisme* des chanteurs, qui consiste à donner au *j* et au *g* le son de *z* et de *l's*; 13° le *rhota-cisme*, prononciation vicieuse de la lettre *r*.

Dans cette nomenclature ne sont pas compris les vices de prononciation propres aux provinciaux ou aux étrangers qui se servent de la langue française. Ainsi, pour ne parler que des étrangers, les Italiens disent *touer* pour tuer, *difficolté* pour difficulté. On raconte — je ne sais si c'est pour rire ou pour de bon — que le célèbre Rossi, qui a habité Genève de 1816 à 1833, disait modestement de lui-même : *Je chuis oun aigle tombé dans oun nid d'alouettes.* Quand on pense que ces alouettes s'appelaient de Candolle, Pierre Dumont, Pictet, Sismondi, cela ne paraît pas possible. Les Anglais disent généralement *vo* pour vous, *tojors* pour toujours; les Allemands, *chardin* pour jardin, *advocat* pour avocat; les Russes eux-mêmes, les plus habiles des étrangers à parler français, prononcent *épole* pour épaule, *povre* pour pauvre, et beaucoup de Suisses français de les imiter, croyant parler purement. Nous avons aussi certaines gens dans la Suisse romande qui disent *reprôche* pour reproche, et qui, par compensation, disent *l'impot* pour l'impôt, le *trone* pour le trône, *rôsser* pour rosser, sans parler de ces bonnes gens qui suppriment la dernière lettre des mots et disent : *cheva*, *colonè*, *grand consei*, *tambou*, *amou*, *bonheu*.

Quant à la prononciation enfantine, il serait pédantesque de la vouloir corriger. Elle nous plaît telle quelle, et nous préférons les entendre dire *Télèse* pour Thérèse, le *tot* pour le coq, que de les entendre parler trop bien.

A. DAGUET.

Chronique neuchâteloise.

Le passage du rapport des inspecteurs dont nous avons donné le texte dans le n° 23 (article *Pédagogie*) a étonné nos lecteurs par l'interprétation qu'on peut en faire. Car enfin ces classes, dont on porte un jugement défavorable, sont l'*exception* et non la règle. On ne saurait sans pessimisme, ni injustice, prétendre le contraire, et nous ne pensons pas même qu'on ait songé sérieusement à donner à cette appréciation le sens plus général que sembleraient comporter ces paroles : *Il ne nous arrive que trop souvent de rencontrer des classes...* La capacité, la conscience et le zèle de notre corps enseignant sont en effet depuis longtemps connus et appréciés à leur valeur.

A. DAGUET.

Section pédagogique

VAUD-GENÈVE

(*Procès-verbal de la séance.*)

La réunion s'est occupée de la question suivante : *Des inspecteurs et des commissions d'écoles.*

Le rapport de M. Jousson-Golay formule les critiques suivantes :

1° La direction (communale) et l'inspection des écoles sont insuffisantes pour ce qui concerne le canton de Vaud. 2° Les commissions d'écoles telles qu'elles sont instituées ne répondent pas à leur but.

3° Les inspecteurs scolaires sont trop peu nombreux. Les inspections se font à des intervalles trop longs (tous les 3 et même quelquefois tous les 4 ans). Ces inspections rares ne peuvent pas fournir une base réelle de l'état de l'instruction dans chaque école.

4° Les principaux défauts reprochés aux commissions d'écoles sont les suivants: a) Souvent elles s'occupent un peu trop de la surveillance du maître, et pas assez de celle des élèves et de l'école en général. b) Leurs visites à l'école sont trop rares et le plus souvent peu utiles. c) Leurs séances ne sont pas régulières, ni en rapport avec le règlement. d) La répression des absences ne se fait pas partout d'une manière complète. e) Dans la campagne, elles ne sont pas toujours composées d'hommes capables et en état de diriger les examens annuels. f) Les examens se font parfois avec partialité, surtout lorsqu'il y a à l'école des enfants de membres de la dite Commission ou des enfants de leurs parents ou amis. g) Par leur composition même, les commissions n'ont pas toujours l'autorité nécessaire, soit vis-à-vis des enfants, soit vis-à-vis des parents.

6° Pour remédier à cet état fâcheux de direction et d'inspection primaire, le rapporteur propose :

a) Ou bien un nombre d'inspecteurs suffisant et le retranchement des commissions d'écoles.

b) Ou bien des commissions plus centrales, de paroisses ou de cercles,

en prenant pour les former un délégué par école ou par commune ; lesquels délégués seraient rétribués par leurs communes respectives ; de cette façon on trouverait peut-être des hommes plus capables, moins partiaux et plus dévoués.

Dans la discussion, ce dernier vœu n'a pas prévalu et l'assemblée a opté simplement pour les inspecteurs, et le retranchement complet des commissions (du moins pour les écoles rurales).

Pour ce qui concerne les inspecteurs, le rapporteur en demandait 12 ou 15, ou, ce qui serait encore mieux, un par district (l'assemblée a préféré ne fixer aucun chiffre et s'en tenir à l'expression *un nombre suffisant*), lesquels inspecteurs seraient chargés de visiter les écoles de leur ressort *deux fois* par année, de faire les examens annuels et de régler la question de la fréquentation et des dispenses. Ces inspecteurs pourraient être assistés dans les examens par un délégué communal, lequel accorderait aussi les congés qui seraient de sa compétence ; de cette façon, la commune serait représentée dans la direction. Ces inspecteurs scolaires établiraient chaque année un programme d'études, ce qui mettrait plus d'uniformité dans les écoles du canton (1).

— Quelques membres genevois de la section font ressortir que la question d'inspections et de commissions d'écoles a été aussi étudiée et discutée à Genève et qu'on s'est prononcé en faveur des inspecteurs. Ils font aussi remarquer qu'il y a déjà longtemps que les inspecteurs primaires remplacent les commissions dans leur canton et qu'écoles et maîtres s'en trouvent bien.

Pour ce qui concerne Genève, un seul vœu s'est présenté ; c'est que le régent soit admis dans la Commission d'examen à titre consultatif, pour les interrogations et les renseignements, mais n'ait rien à voir dans la distribution des notes.

H. AMIET.

Nécrologie suisse.

F. KELLER. — J.-G. BLUNTSCHLI. — Albert RICHARD.

La Suisse vient de perdre trois belles intelligences, honneur de la patrie, ornement de la science ou de la littérature. Tous les trois, ayant appartenu ou appartenant encore au corps enseignant, quelques mots de nécrologie sont à leur place dans les colonnes de l'*Educateur*.

Le premier, le zuricois *Ferdinand Keller*, était né le 20 décembre 1800 à Marthalen, où son père était pasteur. Après avoir servi de précepteur à une grande famille anglaise, celle des Seymour, il enseigna pendant quelques années à l'école industrielle de Zurich et donna des leçons particulières à des jeunes dames. Mais c'est dans un autre champ d'activité que Ferdinand Keller devait se faire un nom. C'est à lui que revient

(1) Nous ferons la remarque que dans plus d'un canton où il y avait un inspecteur par district on a reconnu l'inconvénient de ce système et préféré quelques inspecteurs capables à ce grand nombre de commissaires.

(Note de la rédaction).

L'honneur d'avoir fondé la *Société des antiquités de Zurich* et son célèbre recueil intitulé *Mittheilungen*, (1837-1881). Keller lui-même a mérité d'être appelé le *Père de l'archéologie, lacustre, celtique, romaine, allemande* dans la Suisse orientale. La *carte archéologique* de cette partie de la Suisse est son œuvre. La bienveillance de Keller égalait ses mérites scientifiques. Il prenait plaisir à encourager tous les travaux destinés à éclairer l'étude des anciens monuments. Napoléon III, en reconnaissance des services qu'il avait rendus à la science, le décora de la légion d'honneur. Il est mort à Zurich, le 30 octobre 1881, âgé par conséquent de 81 ans. Jusqu'à la fin, Keller était resté fidèle au culte de l'histoire.

Jean-Gaspard Bluntschli, l'éminent historien, jurisconsulte et publiciste, était né également à Zurich, en 1808. de cette ancienne famille dont un membre avait payé de la vie son patriotisme fédéral en 1444. lors de la fameuse guerre civile de Zurich. Après d'excellentes études faites à Zurich même et dans les universités allemandes, Bluntschli se voyait appelé à l'université nouvellement fondée dans sa ville natale, comme professeur extraordinaire, puis comme professeur ordinaire de droit public. Il avait pour collègue dans la faculté juridique Louis Keller de Steinbock. Mais tandis que le dernier figurait parmi les chefs du parti archiradical, Bluntschli marquait à la tête du parti conservateur et livrait de longs combats, impossibles à redire ici, contre les novateurs religieux, politiques, scolaires de son canton d'origine. En même temps, il soutenait une rude guerre contre les sociétés secrètes des communistes allemands qui faisaient de la Suisse un terrain d'essai pour leurs théories subversives.

Entré au gouvernement à la chute du parti qui avait appelé le fameux Strauss à une chaire de théologie, Bluntschli en sortit en 1844 parce qu'il n'avait pas été élu bourgmestre. Il alla chercher en Allemagne un champ d'activité plus sûr et plus vaste. Il fut d'abord appelé à l'université de Munich par le roi de Bavière, puis à celle de Heidelberg par le grand-duc de Bade. Il devint dans ce dernier pays un membre influent des chambres, l'un des chefs de la société protestante libérale et du parti libéral-national. Mais c'est surtout comme grand publiciste que Bluntschli s'est fait une réputation durable. Nous citerons parmi ses principaux ouvrages *son histoire politique et juridique de Zurich, une histoire du droit fédéral, des traités de droit public, et son Dictionnaire politique.*

Quoique établi et honoré à l'étranger, Bluntschli n'avait pas perdu de vue le pays qui l'avait vu naître. Il acheva la publication du code civil de Zurich dont la rédaction lui avait été confiée par cet Etat et rêvait pour la Suisse entière la création d'une *académie nationale*. Cette institution établie aux frais de la Confédération eût donné aux cantons une certaine unité intellectuelle. en même temps qu'elle eût servi de stimulant et de récompense pour les travaux de l'esprit. Mais cette conception élevée et patriotique ne trouva aucun écho dans la presse et dans le public en général, peu soucieux d'aristocratie intellectuelle. Le projet du professeur Zurichois, très favorable aux sciences proprement dites, avait d'ailleurs le tort de ne tenir aucun compte des beaux-arts et de la littérature.

En 1861 le congrès des légistes allemands réunis à Dresde, faisait à

notre compatriote l'honneur de le choisir pour *son président*. Il eut le même honneur dans un second Congrès. Notons ici un étonnant contraste. Pendant que Bluntschli, le conservateur Zuricois devenait l'un des chefs libéraux de l'Allemagne, son concitoyen et ancien collègue Keller de Steinbock, l'archiradical de 1831, qui avait été appelé à Berlin, y figurait au premier rang du parti absolutiste féodal et parmi les principaux conseillers de la couronne. (A suivre.)

CORRESPONDANCE

Avenches, le 6 novembre 1881.

Oserais-je vous demander d'adresser aux personnes qui s'occupent de la publication de cartes de géographie pour les écoles, la prière de bien vouloir faire une édition de cartes de la Suisse particulièrement destinées aux degrés inférieurs : celles que nous avons sont trop chargées et trop confuses pour être bien vues à une certaine distance.

Pour qu'elles fussent bien nettes, bien distinctes, il faudrait d'abord qu'elles ne fussent pas recouvertes d'un vernis luisant ; ensuite que les cours d'eau, les routes et les chemins de fer ne fussent pas représentés par la même couleur ; puis que les hachures des montagnes fussent courtes, suffisantes seulement pour marquer l'arête principale des chaînes et des chaînons ; les noms ne devraient être imprimés qu'en abrégé, afin que les enfants ne pussent pas se reposer sur leur bonne vue.

Le dessin de cartes avec la craie sur la planche noire est bon en théorie ; mais, en pratique, il prend plus de temps qu'il ne vaut...

Jules-L. ROSSET, inst.

BIBLIOGRAPHIE

MANUEL D'INSTRUCTION CIVIQUE ET DE CIVILITÉ, par G. Ferrier-Houmard instituteur. Bienne, 1881.

M. G. Ferrier-Houmard, instituteur à Renan, vient de publier, à l'imprimerie W. Gassmann, à Bienne, sur l'instruction civique et la civilité, un manuel de 103 pages de belle impression in-8° à l'usage des écoles et des familles jurassiennes. C'est un résumé des ouvrages de Samuel Blanc et de Louis Bornet, amplifié de quelques extraits du recueil des lois du canton de Berne, et destiné à servir de guide, de jalon pour l'enseignement de cette branche si nouvelle dans beaucoup d'écoles primaires et secondaires.

L'auteur se figure que c'est faute de guide que l'enseignement civique a été négligé, au grand préjudice de la culture générale du futur citoyen ; il espère combler cette lacune par le travail qu'il soumet à l'examen de ses chers collègues de la Suisse romande en général et du Jura bernois en particulier.

En dehors de toute appréciation sur le travail de M. F.-H., nous croyons avec M. Dubs que l'étude de nos institutions politiques n'est pas à la portée des enfants de nos écoles et que l'éducation politique du futur citoyen doit être réservée pour l'époque de son entrée au service militaire. L'école primaire, dont le programme aurait besoin d'être simplifié, doit se borner à développer les notions qui sont implicitement renfermées dans l'étude de l'histoire et de la géographie nationales et qui en sont le couronnement.

Dans la 1^{re} partie de son livre, M. F.-H. traite successivement les sujets suivants dans de courts chapitres très sobres de développements : la famille, l'école, la société, la patrie, l'économie des intérêts matériels, les droits et les devoirs politiques, les lois, les codes, les relations internationales. La 2^{me} partie expose succinctement l'organisation des communes, des paroisses, des cercles électoraux, des districts, des cantons, spécialement celui de Berne, et de la Confédération. Cette partie se termine par l'esquisse d'un règlement de police locale.

A l'instruction civique, l'auteur a joint un *traité de la civilité* et des convenances sociales, destiné à initier l'élève à la connaissance de ses devoirs relatifs à la famille, à l'école et à la société civile et religieuse. Plus d'un lecteur sera étonné de voir réunis l'instruction civique et la civilité. Mais en y réfléchissant quelque peu, on arrive à cette conclusion assez naturelle que la connaissance et la pratique de nos droits civiques n'exclut nullement les devoirs corrélatifs, à commencer par le respect des droits d'autrui. Un bon citoyen, tout en revendiquant ce qu'il appelle *mon droit*, ne se croira nullement dispensé d'observer certaines convenances dans l'exercice de ce droit, même lorsqu'il peut être en collision avec le droit d'autrui, sinon c'est la mise en pratique de la maxime : *Summum jus summa injuria*, ce qui nous mène bien loin de la civilité.

La partie de l'ouvrage la mieux réussie est celle qui traite des institutions suisses. C'est un résumé clair et méthodique de l'organisation politique et territoriale de la Confédération et des cantons, particulièrement du canton de Berne.

Il y aurait à relever ici et là, particulièrement dans le traité de civilité, quelques assertions discutables, quelques négligences de style. Mais le lecteur saura bien les découvrir lui-même. En somme, le manuel de M. F.-H. peut être consulté avec profit par les instituteurs et les jeunes recrutables astreints à suivre les écoles de perfectionnement.

Alexis B. (1)

GUIDE PRATIQUE POUR LA PRÉPARATION AUX EXAMENS DES RECRUES DU CANTON DE FRIBOURG. — Prix, fr. 0,60. Bulle, imp. Ackermann.

Sous ce titre, un modeste anonyme ami de l'école et de la jeunesse

(1) Dans le sens où il est employé par l'auteur, il n'est pas toujours impoli de dire le nom de la personne à laquelle on s'adresse. Cela dépend des circonstances. *Eduquer* ne se dit pas encore couramment.

fribourgeoise a essayé de présenter dans un petit volume de 48 pages in-8° la matière des examens pédagogiques imposés à nos recrutables par un règlement fédéral. Ce travail imité de celui qui a été fait à l'usage des recrutables bernois, présente: 1° un certain nombre de récits de courte haleine, empruntés à la presse et à la vie contemporaine, avec des notes explicatives et des conseils sur la manière de traiter ces textes comme sujets d'exercices de lecture, de reproduction orale libre, d'orthographe et de rédaction; 2° des sujets de composition tirés des circonstances ordinaires de la vie pratique; 3° plusieurs séries de problèmes d'arithmétique; des notions très abrégées sur la géographie et l'histoire du canton et de la patrie suisse, avec un questionnaire; 5° des tableaux complémentaires sur les routes et passages alpestres, la formation territoriale de la Confédération, les langues et les religions, les autorités fédérales, cantonales et communales, les principales dates de notre histoire nationale, l'organisation politique du pays, les poids et les mesures, etc., le tout suivi d'une carte topographique muette de la Suisse.

Voilà, certes, bien des notions résumées en un petit nombre de pages. Le *Guide pratique* est un recueil d'exercices, mais sans le corrigé des exercices; ce ne sera donc pas un oreiller de paresse pour les instituteurs ni pour les recrutables. Les uns et les autres auront beaucoup à travailler pour s'assimiler cette pâture intellectuelle quintessenciée et concentrée. Mais ils n'auront pas perdu leur temps, s'ils se sont appliqués sérieusement et virilement les uns et les autres, non pas à apprendre ou à faire apprendre par cœur ces résumés, à faire un travail de perroquet, mais à comprendre et à développer, c'est-à-dire à s'approprier d'une manière inaliénable toute la substance de ce programme, de manière à se présenter avec entrain et assurance devant MM. les examinateurs fédéraux. *Peu mais bien*, tel est l'esprit, la pensée dominante de ce guide. Espérons qu'il réalisera toutes les promesses de son titre et que le modeste auteur anonyme pourra jouir en silence, comme l'octogénaire de Lafontaine, de la pensée qu'il rend service à ses jeunes concitoyens.

Alexis B.

EXERCICES ET PROBLÈMES D'ARITHMÉTIQUE, par A. Gilliéron 1^{re} série
Lausanne, Henri Mignot, éditeur. Pré-du-Marché, 7.

M. A. Gilliéron, déjà connu par d'autres publications, vient nous donner de nouveau un recueil renfermant 1221 problèmes sur les nombres entiers, les fractions décimales et le système métrique.

Cet ouvrage, autorisé par le Département de l'instruction publique du canton de Vaud, en date du 14 septembre 1881, renferme des exemples tirés des usages de la vie: opérations commerciales, industrielles, agricoles, etc. Les données scientifiques ou statistiques qui y figurent sont rigoureusement exactes, ce qui n'a pas peu d'importance pour un livre destiné au travail quotidien des élèves. C'est dire que les personnes chargées de l'enseignement de l'arithmétique élémentaire trouveront dans ce joli volume le nombre, le choix, la variété, la gradation, l'intérêt des questions.

En résumé, manuel bien réussi, que nous recommandons à l'attention de nos collègues, en attendant la seconde série.

M. CHANSON.

MANUEL D'HISTOIRE BIBLIQUE à l'usage des écoles primaires, par A. Montandon, pasteur et éditeur. Lausanne. chez Mignot, 1881. 178 pages.

Ce Manuel biblique, rédigé en partie d'après l'Histoire biblique du pasteur bernois G. Langhans et autorisé par la Direction de l'instruction publique du canton de Berne, nous a paru en général bien conçu, en ce sens que les traits d'histoire sont choisis avec discernement et prudence, ce qui est l'essentiel dans un livre de ce genre. M. Montandon dit avoir emprunté son texte aux traductions modernes. Il est cependant plus d'une histoire vieillie ou insolite qui eût gagné à être remplacée par une autre plus moderne et plus française ; ainsi au lieu de *traiter alliance*, qui ne se dit pas, n'aurait-on pas pu mettre *conclure alliance*, qui se dit et qui a exactement le même sens.

Nous avons entendu faire deux autres critiques, pour le fond celles-là : c'est qu'il y a des lacunes et que ce qui concerne l'apôtre Paul aurait pu sans inconvénient être écourté. Quant aux lacunes, comme il s'agit d'un résumé, il y en aura toujours, quoi qu'on fasse. Nous partageons, en revanche, l'opinion que la fin pourrait être modifiée dans l'intérêt du livre.

CARTE DU CANTON DE GENÈVE, chez Jullien, libraire-éditeur à Genève.
Prix, 50 centimes.

La carte que nous avons sous les yeux, exécutée par Wursten, Randerger, à Zurich, est d'une clarté qui charme l'œil et l'esprit, et la clarté unie à l'exactitude est le plus grand mérite de ce genre de travail. L'heureuse idée de colorier en deux couleurs les limites de l'ancien canton et des communes réunies contribue à rendre cette carte utile. Mais le village de Bossey, étant hors du territoire de la République, n'aurait pas dû être placé en dedans de la ligne verte qui désigne les communes réunies.

SECONDS EXERCICES DE LECTURE, septième édition illustrée, avec leçons de choses pour faire suite aux jeux des jardins d'enfants. Manuel élémentaire destiné aux écoles de la Suisse romande, par C. W. Jeanneret, secrétaire du Collège de la Chaux-de-Fonds. Degré inférieur ; prix, fr. 1.20. La Chaux-de-Fonds, chez l'auteur et les principaux libraires.

La septième édition des *Seconds exercices*, livre de lecture du degré inférieur, par M. C.-W. Jeanneret, vient de paraître, et a reçu l'approbation de personnes expertes en ces matières. Nous sommes convaincu que les membres du corps enseignant y joindront la leur, en se servant du manuel de M. Jeanneret. Tous les soins possibles ont été apportés à cette nouvelle édition : augmentation du volume (224 pages au lieu de 192) sans augmentation de prix ; meilleur papier et nombreuses gravures : en

outre, chaque partie des *Seconds exercices* a été revue et complétée, surtout celles concernant les leçons de choses et la lecture courante.

Une brochure théorique : *Avis aux maîtres*, simples conseils sur l'emploi du Livre de lecture, complète ce travail par des renseignements sur la manière de donner des leçons de choses à l'école primaire. Cette brochure, tirée à part, sera envoyée à toutes les personnes qui en feront la demande.

Nous publierons, dans la *Partie pratique* de l'*Educateur*, une leçon tirée du livre de M. Jeanneret avec la partie de l'*Avis aux Maîtres* qui s'y rapporte. C'est la meilleure manière de montrer combien nous apprécions le nouveau travail de l'infatigable secrétaire du Collège de la Chaux-de-Fonds.

A. B.

Ephémérides pédagogiques.

Naissances. ADJONCTION A NOVEMBRE.

10 1483. Luther (Martin) le réformateur de l'Allemagne, grand promoteur de l'instruction populaire obligatoire (jusqu'à certain point), auteur de catéchismes; né à Eisleben, en Saxe, et mort au même lieu, le 18 février 1546.

DÉCEMBRE.

11 1475. Léon X de Médicis (fils de Cosmimo (Cosme), le Père de la Patrie, le Père des Lettres. Fondateur du Collège romain.

15 1801. Scherr (Thomas), né à Hohenrechberg (Wurtemberg), directeur de l'Ecole normale de Kussnacht (Zurich) de 1832 à 1839, réformateur de l'instruction populaire, directeur de l'instruction publique du canton de Thurgovie; auteur d'ouvrages élémentaires; mort à Emmishofen en Thurgovie le 9 ou 10 mars 1870.

17 1765. Jean Girard (en religion le frère ou père Grégoire), préfet des écoles primaires et secondaires de la ville de Fribourg (1804-1823), professeur de philosophie au Lycée de Lucerne, membre du Conseil d'éducation de ce canton (1824-34); auteur du Cours de langue française et d'un grand nombre d'ouvrages élémentaires et de beaux mémoires sur l'éducation; pédagogue de premier ordre, consulté comme un oracle par la plupart des gouvernements cantonaux et étrangers. Né à Fribourg, mort au même lieu le 6 mars 1850; honoré d'une statue dans sa ville natale en 1860 (1).

28 1455. Reuchlin Jean (Capnio), professeur à Tubingue, humaniste; de premier ordre, rénovateur des études grecques, hébraïques, arabes et leur champion contre l'obscurantisme de son temps né à Pforzheim (Bade), mort le 29 juin 1522 à Stuttgart.

(1) C'est par erreur que j'ai placé sa naissance en septembre dans l'inscription gravée sur la statue de Girard à Fribourg.

A. D.

CHRONIQUE SCOLAIRE

CONFÉDÉRATION SUISSE. — Le 8 novembre s'est réunie à Zurich, sous la présidence de M. Zollinger, directeur du département zuricois de l'instruction publique, la commission spéciale chargée d'organiser l'exposition scolaire à l'exposition nationale de 1883. La plupart des cantons allemands étaient représentés, Vaud par M. Sylvius Chavannes, inspecteur des écoles secondaires; Neuchâtel par M. Alexandre Daguët et M. E. Clerc, directeur des écoles primaires de la Chaux-de-Fonds, délégué de la Direction de l'instruction publique; le Valais par le directeur de l'École normale de Sion, Genève et Fribourg n'avaient pas de représentants. M. Schenk, conseiller fédéral, honorait la réunion de sa présence. M. Wettstein faisait les fonctions de rapporteur.

L'assemblée a discuté les bases de l'organisation de l'exposition suisse au point de vue scolaire. Elle a décidé que tous les degrés de l'école seraient représentés, depuis les jardins d'enfants aux universités et aux écoles professionnelles, qu'il ne sera pas décerné de récompenses, que chacune des langues nationales aura une bibliothèque scolaire modèle, et que, pendant l'exposition, des conférences seront données par des hommes d'école du pays et de l'étranger. Deux questions ont offert un grand intérêt; d'abord l'exclusion des travaux des élèves, à moins qu'ils ne servent de preuves à l'appui d'une méthode. Cette exclusion, proposée par la commission préparatoire et soutenue entre autres par le directeur du séminaire de Sion, M. Hofner, est fondée sur le fait que l'exhibition des cahiers d'élèves donne lieu à des tromperies, et sur l'injustice que l'on commet en appréciant selon la même échelle les travaux d'enfants qui n'ont peut-être que six mois d'école par an, et les travaux de ceux plus heureux qui en ont huit ou même dix. En outre, l'étude de la langue française est plus difficile que celle de la langue allemande et laisse moins de temps dans les écoles romandes à l'étude des autres branches. M. Sylvius Chavannes, le représentant de Vaud, pense qu'on peut admettre les travaux des élèves; cette admission est combattue par M. Daguët. Mais chose étonnante, après avoir rejeté les travaux des élèves, on vote sur la proposition de M. von Ah, curé dans l'Obwald, admission de ceux des recrues. La seconde question dont je veux parler est celle du rôle que nos universités doivent jouer à l'exposition, et qu'un professeur de Zurich trouvait fort modeste. M. le conseiller fédéral Schenk lui a rendu sa valeur en demandant que nos établissements académiques fissent connaître par des tableaux statistiques le nombre des élèves qu'ils ont eus successivement, et des cours que ceux-ci ont suivis. On pourra ainsi vérifier si ce que l'on dit est vrai, que les sciences littéraires, historiques et philosophiques pures sont moins en faveur qu'autrefois.

E. C.

PARTIE PRATIQUE

Réponses aux problèmes donnés à Neuchâtel et à Lausanne pour l'obtention du brevet primaire.

A NEUCHÂTEL.

Aspirants.

1. Les côtés du triangle sont : 4^m,5, 6 m. et 7^m,5. Le rayon du cercle circonscrit vaut 3^m,75 et la hauteur correspondant à l'hypothénuse 3^m,6.
2. Surface totale du cône = 0^m²,31284;
Volume du cône = 0^m³,34688.

Aspirantes.

1. Valeur du cube d'argent, fr. 4032; les deux parties du capital sont fr. 20160 et fr. 10080 et le capital entier est fr. 30240.
2. L'ouvrage sera achevé en un jour.

A LAUSANNE.

Aspirants.

1. Entre 14 et 15 ans.
2. Le prix du sable est de fr. 25,41.

Aspirantes.

1. Le bénéfice par chemise est de fr. 2,42 ¹/₅.

Corrigé des phrases fautives du numéro du 15 octobre (1).

1. Un *reticule*; on parle d'une manière *ridicule* en s'exprimant autrement (2).
2. Qui vous le *cingle* d'un joli rappel à l'ordre; on dit *cingler* *quelqu'un de*.
3. Toute sympathique qu'elle est.
4. *Parsemées* d'argent; on ne dit pas pleurer une draperie d'argent.
5. Têtus comme des ânes; l'épithète *rouges* n'a que faire ici et ne s'emploie qu'après les mots traître, méchant comme un âne rouge.
6. Le musicien du *musicâtre*, suffixe *âtre* et non *astre*.
7. *Le nombre de fois* que le Louvre a été mis dedans.
8. Malgré cette course à *bride abattue*; on n'emploie pas le pluriel.
9. S'en aller en *eau de boudin*; le boudin n'a pas d'os.

(1) Ces phrases, recueillies et corrigées par le *Vaugelas*, sont tirées des grands journaux français, et notamment de ceux qui passent à bon droit pour être le mieux écrit; or, en voyant tant de défaillances grammaticales et littéraires chez les princes mêmes du journalisme, nos lecteurs voudront bien avoir un peu d'indulgence pour les *lapses* — trop nombreux, nous le savons et le déplorons — qui peuvent se glisser dans notre modeste et peu prétentieuse publication.

(2) *Ridicule*, sorte de petit sac que les dames portaient autrefois au bras et qui leur servait de poche (dictionnaire de Larousse). *Reticule*, nom donné sous le Directoire aux petits sacs que les femmes portaient avec elles et qui, par corruption, ont été dits ridicules (Littre).

10. Deux valets de *pied*.

11. Nous ne *sachions* pas; *sachons* précédé de nous est un barbarisme.

12. Pour que sa mort *fût* un événement, le verbe de la proposition principale étant au plus-que-parfait.

DICTÉES.

LE LOUP.

Le loup est un animal sauvage et carnassier, de la taille d'un gros chien. Sa démarche est lourde; son pelage est gris brun: il a la queue longue et droite, les oreilles relevées, le museau allongé. Durant le temps des neiges, il est la terreur des villages par les déprédations qu'il y commet. Lorsque le loup est poursuivi, il jette sa proie sur son dos et court aussi vite que le chien de berger. On ne peut guère détruire ce nuisible voisin que par des battues bien organisées.

La femelle du loup est la louve qui, lorsqu'elle a des petits, est encore plus terrible que le loup.

BOUYER, instituteur à Montaigut-Creuse (France).

NOTA. — M. Bouyer nous a envoyé plusieurs articles pour l'*Educateur*; nous l'en remercions, mais nous ne pouvons insérer que la dictée ci-dessus dans la partie pratique.

LA TERRE.

La terre nous paraît être une plaine immense, accidentée de mille variétés d'aspects et de reliefs: collines verdoyantes, vallées fleuries, montagnes plus ou moins élevées, cours d'eau serpentant dans les plaines, lacs aux frais rivages, vastes mers, campagnes variées à l'infini. Cette terre nous paraît fixe, assise pour l'éternité sur des fondations séculaires, couronnée d'un ciel tantôt pur, tantôt nuageux, étendue pour former la base inébranlable de l'univers. Le soleil, la lune, les étoiles semblent tourner au-dessus d'elle. D'après toutes ces apparences, l'homme s'est cru facilement le centre et le but de la création, vaniteuse présomption qu'il a conservée d'autant plus longtemps qu'il n'y avait personne pour le contredire,

(Flammarion, *Astronomie populaire*.)

Les élèves donneront par écrit la signification des mots *plaine*, *accidentée*, *reliefs*, *collines*, *séculaires*, *univers*, *présomption*.

Ils feront l'analyse complète de cette phrase: « D'après toutes ces apparences, l'homme s'est cru facilement le centre et le but de la création. »

M. CHANSON, instituteur à Chabrey.

COMPOSITION.

Nous donnons les deux pièces de vers suivantes qui ont le titre commun de: *A mes parents*, et qui pourront peut-être rendre service à quelques-uns de nos collègues. Comme exercice de composition, le maître les lira strophe après strophe et en fera rendre le sens par écrit ou de vive voix.

Dans ce beau jour, tout paré de plaisir,
Où les amis échangent leurs étrennes,
Je viens aussi vous présenter les miennes...
Mais, jeune enfant, que puis-je vous offrir?

N'ayant pas d'or, n'étant rien par moi-même,
Je ne saurais vous donner que mon cœur,
Un cœur rempli de joie et de bonheur,
Un cœur d'enfant, qui bénit ceux qu'il aime.

* * *

Ce cœur vous dit : « Oh ! merci chers parents,
« Pour votre amour, pour la vive tendresse
« Que vous portez à ma frêle jeunesse ;
« Merci, merci pour vos soins si touchants !

* * *

« Pardon (pourquoi faut-il qu'en si jeune âge,
« Déjà, mon Dieu ! je les aie attristés ?)
« Pardon, pardon pour mes méchancetés ;
« A l'avenir, je promets d'être sage ! »

* * *

Ce cœur aussi s'élance vers les cieux
Et dit à Dieu dans sa courte prière :
« Seigneur, bénis et mon père et ma mère ;
« Rends-moi docile, afin qu'ils soient heureux ! »

Dans son nid tout douillet, l'oiseau qui vient de naître (1)
De ses parents ailés reçoit becquée et soins ;
La mouche, qui voltige autour de la fenêtre,
De ses petits aussi prévoit tous les besoins.

* * *

Comme au jeune oisillon, à l'insecte éphémère,
Le bon Dieu, qui des cieux sans cesse a l'œil sur nous,
Donne au chétif enfant des parents, une mère
Qui l'aime, le nourrit, l'endort sur ses genoux.

(1) Exercice à propos de cette strophe. 1^o Dire les deux propositions principales. — Dans son nid tout douillet, l'oiseau de ses parents ailés reçoit becquée et soins — la mouche de ses petits aussi prévoit tous les besoins. — 2^o Les dire dans l'ordre direct en les unissant par la conjonction, et. — L'oiseau reçoit becquée et soin de ses parents ailés dans son nid tout douillet et la mouche prévoit aussi tous les besoins de ses petits. — Que sont les deux subordinées ? — Des subordinées adjectives puisqu'elles sont unies aux principales par le relatif *qui*. Elles sont explicatives ; par conséquent elles doivent être mises entre deux virgules, et, dans la lecture, détachées, comme des espèces de parenthèses. — 4^o Pourquoi une virgule après le mot *douillet* ? — Parce qu'il y a inversion, la proposition commençant par le circonstanciel de lieu, etc.

Je les ai, ces bienfaits, reçus plus que tout autre ;
Vous couronnez de fleurs les jours de mon printemps.
Je ne vis que par vous ; quel amour est le vôtre !
Et comment vous payer de vos soins si constants ?

* * *

Ah ! je le sens, je dois par mon obéissance
Par mon travail, ma vie et ma docilité,
Sans cesse vous prouver et ma reconnaissance
Et ma vive tendresse et ma fidélité !

* * *

Recevez, dans ce jour, ô vous parents que j'aime
Le merci de mon cœur pour vos nombreux bienfaits.
Et toi, Dieu de bonté, Consolateur suprême,
Répands toujours sur eux les trésors de ta paix !

Examens des recrues.

Problèmes (1)

I^e série.

1. Quel est le capital qui au $4\frac{3}{4}\%$ rapporte fr. 2375 par an? — Réponse : fr. 50000.
2. Une vache donne en moyenne $5\frac{1}{4}$ l. de lait par jour. Produit d'une année à 16 $\frac{1}{2}$ cent. le litre? — Réponse : 1916 $\frac{1}{4}$ l.; fr. 316,18.
3. Sept héritiers se partagent fr. 3927. Quelle est la part de chacun ? — Réponse : fr. 561.
4. Hauteur du Sæntis : 2504 m.; de l'Uto (1) : 873 m. Différence? — Réponse : 1631 m.

(1) Sommité de la chaîne de l'Albis, près Zurich (Uetliberg).

II^e série.

1. Un entrepreneur est payé fr. 700 pour creuser un fossé. Quel est son bénéfice s'il paie à ses ouvriers fr. 1,65 le mètre cube? Longueur du fossé, 12^m.5; largeur, 8^m.4; profondeur, 3^m.7. — Réponse : fr. 58,98.
2. On dépense pour fr. 438 de foin, à 8 cent. le kilogramme, pour la nourriture d'un bœuf de taille ordinaire pendant une année. Combien de kilogrammes de foin consomme-t-il en moyenne par jour? — Réponse : 15 kg.
3. Quel est le prix de 148 ares à fr. 36,25 l'are? — Rép. fr. 5365.
4. On construit un chemin de fer qui doit avoir 829 km. de longueur; 645 km. sont déjà terminés. Combien en reste-t-il à construire? — Réponse : 184 km.

III^e série.

1. Le taux de l'assurance étant de $1\frac{4}{5}\%$, on demande à combien

(1) *Educateur* du 1^{er} décembre. Problème pour les élèves n° 5, page 374. La réponse est f. 60,57 et non f. 66,70.

est évaluée une maison pour l'assurance de laquelle on paie fr. 120,60?
— Réponse ; fr 67000.

2. Les deux cinquièmes d'une somme valent fr. 1290. Quel est l'intérêt de la somme totale à $4\frac{1}{2}\%$? — Réponse : capital, fr. 3225 ; intérêts, fr. 145,12.

3 5 kg. de froment donnent 4 kg. de farine. Combien de kilogrammes de farine donneront 765 kg. de froment? — Réponse : 612 kg.

4. Une pièce de 5 fr. pèse 25 g.; une pièce de 2 fr. pèse 10 g. Quel est le poids de 12 pièces de 5 fr. et de 15 pièces de 2 fr.? — Rép. 450 g.

IV^e série.

1. Un marchand vend 67 q. huile à fr. 172,65 le quintal. Combien avait-il payé sa marchandise s'il a gagné le 20 % du prix d'achat? — Réponse : fr. 9639 63.

2. Un champ rectangulaire mesure : longueur, 89^m,4; largeur, 27 m. Combien vaut-il à fr. 1,45 le mètre carré? — Rép. fr. 3500 (2413^m²,8).

3. Huit frères se partagent deux créances : l'une de fr. 715 et l'autre de fr. 2345. Quelle est la part de chacun? — Réponse : fr, 382 50.

4. (57 + 128 + 345) — 469 = ? — Réponse : 61,

V^e série.

1. Un marchand vend 468 q. de fromage à fr. 156 $\frac{3}{4}$ le quintal avec un bénéfice de 6,5 %. Quel est son gain total? — Réponse ; fr. 4768,33,

2. On a fait pour une société de gymnastique 60 barres de fer de 1^m,35 chacune et pesant ensemble 202 $\frac{1}{2}$ kg. Dans ces conditions, on demande quel serait le poids d'une barre mesurant 1 m. de longueur? — Réponse : 2,5 kg.

3. Les membres du grand conseil du canton de Zurich reçoivent fr. 1688 pour une session de deux jours. Sachant qu'ils reçoivent chacun 4 fr. par jour, combien de membres cette assemblée compte-t-elle? — Réponse : 211 membres.

4. Les appointements d'un instituteur dans le canton du Valais s'élèvent à fr. 650 par an; s'il dépense fr. 674, combien doit-il ajouter? — Réponse : fr. 24.

VI^e série.

1. Trouver l'intérêt de fr. 5489,55 pendant $8\frac{2}{3}$ mois à $4\frac{3}{3}\%$ par an. — Réponse : fr. 119,71,

2. Un propriétaire de vignes a retiré fr. 3618 de la vente de sa récolte. Combien a-t-il récolté d'hectolitres s'il a vendu le muid fr. 54 (1 muid = 100 pots)? — Réponse : 100,5 hl.

3. On dépense dans un ménage fr 7 par jour; combien de jours pourra-t-on vivre avec fr. 1582? — Réponse : 226 jours.

4. (700 + 28 + 109 + 4) — 630 = ? Réponse : 212.

F-Ch^s SCHERF.